

commission du codex alimentarius



ORGANIZATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANIZATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

*Vingt-cinquième session (extraordinaire), Centre International des Conférences, Genève
du 13 au 15 février 2003
débutant à 09 h 30 le jeudi 13 février 2003*

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
1.	Adoption de l'ordre du jour	ALINORM 03/25/1
2.	Rapport de la cinquante et unième session (extraordinaire) du Comité exécutif	ALINORM 03/25/2
3.	Examen du suivi des conclusions et recommandations de l'évaluation conjointe FAO/OMS du Codex Alimentarius et autres travaux de la FAO et de l'OMS sur les normes alimentaires	ALINORM 03/25/3
4.	Fonds fiduciaire pour la participation des pays en développement et des pays en transition aux activités de la Commission du Codex Alimentarius	ALINORM 03/25/4
5.	Adoption du rapport	

Calendrier provisoire

Date	Point(s) de l'ordre du jour
Jeudi 13 février	1 - 3
Vendredi 14 février (matin uniquement)	4
Samedi 15 février	5

Par économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la Commission sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.codexalimentarius.net

NOTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. **Adoption de l'ordre du jour:** Conformément à l'Article V.2 du Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.
2. **Rapport de la cinquante et unième session (extraordinaire) du Comité exécutif :** Conformément à l'Article III.5 du Règlement intérieur de la Commission et des pratiques établies, le Président de la Commission fera un rapport sur la cinquante et unième session (extraordinaire) du Comité exécutif.
3. **Examen du suivi des conclusions et recommandations de l'évaluation conjointe FAO/OMS du Codex Alimentarius et autres travaux de la FAO et de l'OMS sur les normes alimentaires:** Conformément aux recommandations du Comité exécutif, à sa cinquantième session, la Commission sera invitée à examiner le rapport de l'Evaluation pour permettre aux Etats Membres d'exprimer leurs points de vue sur les résultats de l'évaluation avant que les recommandations soient soumises aux organes directeurs de la FAO et de l'OMS.
4. **Fonds fiduciaire pour la participation des pays en développement et des pays en transition aux activités de la Commission du Codex Alimentarius:** Ce point a été inscrit à l'ordre du jour provisoire à la demande du Comité exécutif, à sa cinquantième session (ALINORM 03/3A, par. 31).
5. **Adoption du rapport:** conformément à l'Article VIII.1 du Règlement intérieur de la Commission et des pratiques établies, la Commission adoptera le rapport de la session sur la base d'un projet établi par le Secrétariat.